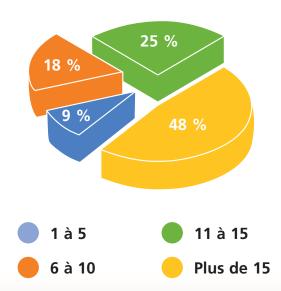
## Préparez-vous à la retraite de votre personnel



Nombre moyen d'années d'ici à la retraite des travailleuses et travailleurs de l'Ontario

Source : Chambre de commerce de l'Ontario,

Sondage sur les métiers spécialisés, 2003

# Demandez le crédit d'impôt pour la formation en apprentissage dès aujourd'hui!

« Les employeurs font un investissement substantiel et prennent un risque important lorsqu'ils forment un nouvel apprenti. Le gouvernement de l'Ontario l'a compris... »

Jamie Bowman, président de l'Association canadienne de l'outillage et de l'usinage

#### Questions sur l'apprentissage?

Communiquez avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, 1 888 562-4769 www.ontario.ca/jobgrow

Le personnel des bureaux de l'apprentissage du ministère de la Formation et des Collèges et Universités se fera un plaisir de vous expliquer le crédit d'impôt pour la formation en apprentissage et comment la formation en apprentissage peut aider votre entreprise.

#### District du Centre

District du Centre	
Toronto	(416) 326-5800
Pickering	(905) 837-7722
Mississauga	(905) 279-7333
Barrie	(705) 737-1431
District de l'Ouest	
Hamilton	(905) 521-7764
Brantford	(519) 756-5197
St. Catharines	(905) 704-2991
Owen Sound	(519) 376-5790
London	(519) 675-7788
Sarnia	(519) 542-7705
Waterloo	(519) 571-6009
Windsor	(519) 973-1441
Chatham	(519) 354-2766
District de l'Est	
Ottawa	(613) 731-7100
Brockville	(613) 342-5481
Cornwall	(613) 938-9702
Kingston	(613) 545-4338
Pembroke	(613) 735-3911
Peterborough	(705) 745-1918
Belleville	(613) 968-5558
District du Nord	
Sault Ste. Marie	(705) 945-6815
	ou 1 800 236-8817
North Bay	(705) 495-8515
Sudbury	(705) 564-3030
	ou 1 800 603-5999
Timmins	(705) 235-1950
Thunder Bay	(807) 345-8888
	ou 1 800 439-5493
Kenora	(807) 468-2879

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités Cette publication est disponible sur le site Web du Ministère à www.ontario.ca/jobgrow

06-134 ISBN 1-4249-0916-3 (imprimé) ISBN 1-4249-0917-1 (PDF) © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006 Imprimé sur du papier recyclé This publication is available in English.







## Un crédit d'impôt remboursable pour l'embauche d'apprenties et apprentis

- Réduisez vos coûts de formation.
- Économisez sur les fonds que vous investissez dans la formation des employés.
- Réduisez le montant d'impôt que votre entreprise doit payer.
- Si vous n'avez pas d'impôt à payer, demandez pour votre entreprise le remboursement du solde du crédit d'impôt.

### Un crédit d'impôt facile et accessible

• Vous pouvez demander le crédit d'impôt à l'aide de votre déclaration de revenus. C'est facile, simple et pratique.

Essayez le calculateur en ligne du crédit d'impôt pour la formation en apprentissage : www.ontario.ca/jobgrow

# Le crédit d'impôt pour la formation en apprentissage vous permet d'investir dans l'avenir, dès maintenant

Demandez jusqu'à 5 000 \$ par année, pour un total de 15 000 \$ par apprentie ou apprenti admissible, au cours des trois premières années.

• Ûn crédit d'impôt de 25 % sur les salaires et les avantages sociaux versés aux apprenties et apprentis après le 18 mai 2004 et avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

• Les petites entreprises peuvent recevoir un crédit d'impôt de 30 %.

• Les métiers spécialisés admissibles comprennent des métiers industriels, de la construction, des forces motrices et du secteur des services.

• Les apprenties et apprentis admissibles doivent commencer leur emploi avant le 1er janvier 2008.

Pour en savoir plus sur le crédit d'impôt pour la formation en apprentissage et les métiers admissibles, visitez le site www.ontario.ca/jobgrow.

### Créez la main-d'œuvre dont vous avez besoin

Embauchez, formez et conservez une main-d'œuvre qualifiée

- Investir dans les gens vous permet de garder les employés qualifiés et de faire prospérer votre entreprise.
- Les apprenties et apprentis accroissent votre productivité, votre rendement et votre avantage concurrentiel.
- Les apprenties et apprentis acquièrent les compétences que vous appréciez, les valeurs que vous prisez et la connaissance des besoins de votre clientèle.

« Étant donné que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée est une préoccupation de plus en plus grande pour les petites et moyennes entreprises, les employeurs des secteurs de la construction, de la fabrication et d'autres semblables devraient prendre en considération le crédit d'impôt maintenant offert pour embaucher des apprenties et apprentis. Le crédit d'impôt pour la formation en apprentissage peut aider les employeurs à réduire les coûts salariaux et à accroître la rentabilité générale. »

Judith Andrew, vice-présidente de la section ontarienne de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante



bâtissons des carrières.

des entreprises et

notre économie